

**Monsieur Jean-Christophe Bouvier**  
Préfet de Saint-Pierre et Miquelon  
Place lieutenant du Colonel Pigeaud  
B.P. 4200  
97500 SAINT-PIERRE

Saint-Pierre, le 25 novembre 2014

**Objet :** Retraite des salariés non permanents  
**Nos Réf. :** RH/AM/14-016

Monsieur Le Préfet,

J'ai appris récemment que le niveau des pensions de retraite des salariés de certains secteurs d'activité serait remis en cause sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

Il s'agirait de salariés des secteurs du BTP, du commerce, Café Hôtel Restaurant, de la pêche et de l'agriculture ne pouvant exercer toute l'année. Les périodes de chômage indemnisées ne seraient plus validées à travers un revenu de remplacement, ce qui pourrait réduire les pensions de retraite dans une fourchette de 200 à 300 euros.

L'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon est vraisemblablement l'un des seuls territoires en France où la rigueur du climat ne permet pas une activité sur une année complète dans les secteurs précités.

Si une telle remise en cause du revenu de remplacement devait se produire, cela viendrait sans doute compromettre l'équilibre économique et social du territoire.

Ces travailleurs sont le poumon de l'économie locale et ils font partie intégrante des salariés du secteur privé encore en activité.

Nos entreprises considèrent cette situation comme l'un des problèmes les plus inquiétants de l'Archipel.

Le MEDEF SPM souhaite qu'une réunion sous votre égide avec les responsables sociaux économiques et la Caisse de Prévoyance Sociale soit organisée afin qu'un point de situation soit remonté au Gouvernement.

Je reste à votre entière disposition pour échanger davantage sur ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.



*Copie :* Mme Karine Claireaux, Sénateur Maire - Mr Stéphane Claireaux, Député - Mr Stéphane Artano - Président de la Collectivité - Mr Xavier Bowring, Président de la CACIMA - Mr Jean Pierre Philibert, Président de la FEDOM - Mme Jacqueline André, Présidente de la CPS